COMMUNE DE BULLY

PLAN DE ZONAGE	3.2
PLAN LOCAL D'URBANISME . 2008	ECHELLE : 1 / 2 500°

SCP Christophe PIGEON - Christian TONON - Géomètres Experts DPLG- Urbanistes 8bis rue du Montat, 42110 FEURS - Tél : 04 77 26 15 86, Fax : 04 77 27 05 57 scp.pigeon.tonon@wanadoo.fr

LES ZONES ET LES SECTEURS

1 - ZONES URBANISEES EXISTANTES

- UB — Noyau historique
- UC — Développement récent du bourg de Bully.
- Développement des hameaux avec assainissement individuel

2 - ZONES A URBANISER

- AUa — zone d'urbanisation future en continuité du bourg
- AU — réserve pour l'urbanisation future, à ouvrir par modification du PLU suivant un plan d'aménagement d'ensemble pour les besoins d'activités artisanales

3-ZONES PROTEGEES

- A — Zone agricole
- N — Zone naturelle
  - N — Zone naturelle. Lit du fleuve Loire
  - Nh — Zone naturelle comportant des habitations
  - Na — Zone naturelle carrière existante
  - Nd — Zone naturelle. Prescriptions pour démolitions.
- Nt — Port de Bully

AUTRES INDICATIONS

- PORTES D'AGGLOMERATION
- LIMITATION DES ACCES

GESTION DES ACCES SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES :
LA CREATION ET LA MODIFICATION D'ACCES
SONT SOUMISES A UNE AUTORISATION DU
PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

AU DELA DES PORTES D'AGGLOMERATION
LES NOUVEAUX ACCES SERONT LIMITES
ET DEVRONT ETRE REGROUPES
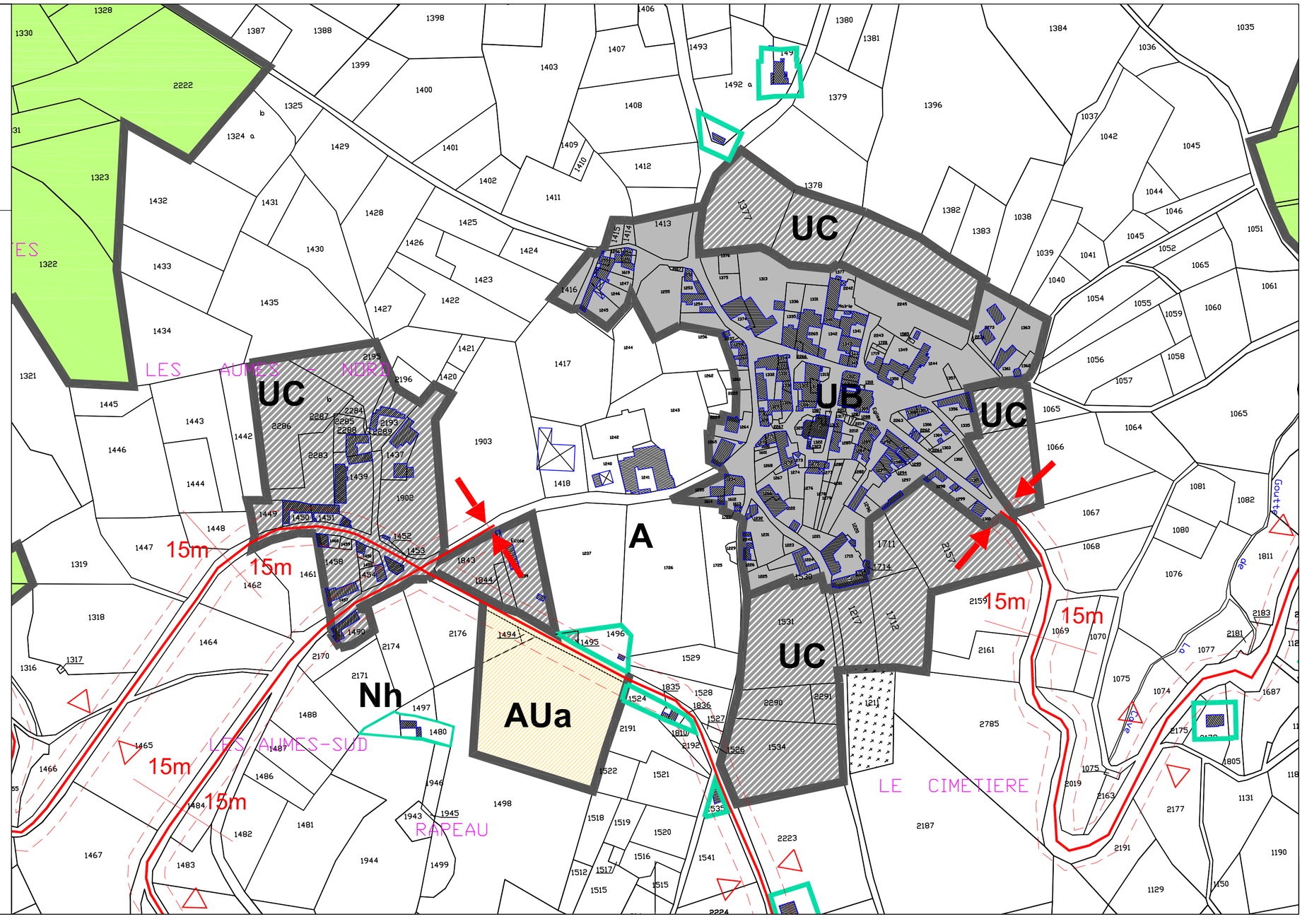
- MARGES DE RECUL :
  - RD 8 : habitations 35m à l'axe de la voie
    constructions 25m à l'axe de la voie
  - RD 41. marge de recul 15m à l'axe de la voie
  - RD 45. marge de recul 15m à l'axe de la voie
  - RD 86. marge de recul 15m à l'axe de la voie
  - RD 203. marge de recul 15m à l'axe de la voie